

ÉCOLE DU LOUVRE

Cours d'histoire de l'art

Fiche d'inscription par correspondance - Auditeurs libres 2025-2026

Inscription immédiate sur <https://auditeurs.ecoledulouvre.fr>

☐ M^{me} ☐ M.

Nom _____

Prénom(s) _____

Courriel _____

Attention : ce courriel doit être unique et ne pourra pas être utilisé pour l'inscription d'un autre auditeur

Né(e) le ____ / ____ / ____ Nationalité _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Tél. fixe _____ Tél. mobile _____

☐ En cochant la présente case, vous acceptez sans réserve les conditions générales d'inscription (obligatoire).

Date ____ / ____ / ____ et signature obligatoire :

Signature

Consentement

Choisissez les communications que vous acceptez de recevoir par e-mail :

- ☐ La lettre d'information de l'École du Louvre
- ☐ Les offres de cours de l'École du Louvre pour les auditeurs libres
- ☐ Les actualités de mécénat de l'École du Louvre et de son Fonds de dotation
- ☐ Les informations de l'Association de l'École du Louvre

Autorisation parentale

À remplir pour l'inscription d'une personne mineure

Je soussigné(e),

représentant(e) légal(e), autorise

à suivre les cours auditeurs de l'École du Louvre.

Signature (obligatoire) :

Signature

Documents à joindre

- une photo d'identité récente et conforme avec vos nom et prénom inscrits au verso, pour l'édition de votre carte d'auditeur.
- une enveloppe timbrée (au tarif en vigueur) à vos noms et adresse pour l'envoi de votre carte d'auditeur.

Tarif réduit

Joignez le justificatif ouvrant vos droits à une inscription au tarif réduit :

- une copie de la pièce d'identité pour les auditeurs nés à partir du 01/01/2000 (moins de 26 ans) ;
- une attestation officielle et nominative de moins de 6 mois si vous êtes :
☐ demandeur d'emploi ☐ bénéficiaire du RSA ☐ bénéficiaire de l'AAH

Règlement des droits d'inscription

Veuillez régler par chèque(s) compensable(s) en France à l'ordre de : *Régie - École du Louvre*, et optez pour l'un des trois modes de paiement suivants :

☐ Paiement comptant

- Joignez autant de chèques que de cours souhaités, soit un chèque par cours ;

☐ Paiement en 3 fois, pour un montant minimum de 350 euros

(admissible jusqu'au 22 septembre 2025, cachet de la Poste faisant foi)

Joignez les trois pièces suivantes :

- un chèque de 100 € ;
- le mandat de prélèvement SEPA complété et signé (disponible en téléchargement sur notre site) ;
- un RIB.

☐ Formation continue

- Joindre une lettre de prise en charge des droits d'inscription par votre employeur.

Toute inscription en formation continue doit être effectuée au plus tard le 31 juillet 2025, cachet de la Poste faisant foi.

Pour obtenir les tarifs et un devis : formation.continue@ecoledulouvre.fr

Conformément aux conditions générales de vente, toute inscription vaut réservation de place. Toute inscription est définitive et ne peut donner lieu à remboursement ni report. Toute inscription est nominative et ne peut être cédée à un tiers. Tout dossier incomplet sera renvoyé, sans pré-inscription possible. Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles. L'École du Louvre ne délivre aucune attestation.

ADRESSE D'ENVOI DES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS

Inscriptions auditeurs (Cours HIST)
École du Louvre, Palais du Louvre, Porte Jaujard
75038 Paris cedex 01

INFORMATIONS AUX AUDITEURS

Accueil de l'École du Louvre, Palais du Louvre, Porte Jaujard
du lundi au vendredi, de 10h00 à 17h00
01 55 35 19 23 auditeurs@ecoledulouvre.fr

COURS ANNUELS

En vous référant au programme des auditeurs, cochez ci-dessous le ou les cours au(x)quel(s) vous souhaitez vous inscrire.

Quatre modalités d'enseignement sont proposées, selon les cours :

	uniquement en amphithéâtre (en présentiel)
	en amphithéâtre et en ligne en direct (en modalité mixte)
	uniquement en ligne, diffusé en direct (en distanciel)
	uniquement en ligne, diffusé en replay (en distanciel)

Histoire générale de l'art

- ☐ cours n° HGA1
- Histoire générale de l'art, 1^{re} année en journée, en amphithéâtre
- 
- ☐ cours n° HGA2
- Histoire générale de l'art, 2^e année en journée, en amphithéâtre
- 
- ☐ cours n° HGA3
- Histoire générale de l'art, 3^e année en journée, en amphithéâtre
- 
- ☐ cours n° HGS4
- Histoire générale de l'art, 4^e année en soirée, modalité mixte
- 
- ☐ cours n° HGS4w
- Histoire générale de l'art, 4^e année, en replay
- 

Histoire des sociétés occidentales

- ☐ cours n° HSQ4
- Histoire des sociétés occidentales, 4^e année en soirée, modalité mixte
- 
- ☐ cours n° HSQ4w
- Histoire des sociétés occidentales, 4^e année, en replay
- 

Histoire mondiale des jardins

- ☐ cours n° HMJ
- Histoire mondiale des jardins, en soirée, modalité mixte
- 
- ☐ cours n° HMJw
- Histoire mondiale des jardins, en soirée, diffusé en direct
- 

Cours de spécialité · iconographie · épigraphie · héraldique · numismatique

Ces cours sont exclusivement donnés en amphithéâtre 

Exemple : cours numéro 05 (archéologie de la gaule)

0

5

Exemple : cours numéro 43a (1^{re} année d'héraldique)

4

3

a

En vous référant au programme des auditeurs, indiquez ci-dessous le(s) numéro(s) du (des) cours au(x)quel(s) vous souhaitez vous inscrire.

TRAVAUX DIRIGÉS DEVANT LES OEUVRES

Les cycles de TDO ne sont accessibles qu'aux auditeurs inscrits à un cours annuel. Les cycles de TDO sont limités en nombre de places et rapidement complets. Vous multipliez vos possibilités d'obtenir une inscription en indiquant plusieurs choix de groupes de visite.

En vous référant au programme des auditeurs, indiquez dans le tableau ci-dessous la (les) thématique(s) et le code du (des) cycle(s) de TDO au(x)quel(s) vous souhaitez vous inscrire, ainsi que les groupes de visite que vous voudriez suivre.

Exemple :
inscription demandée en TDO de peinture italienne, du XIV^e au XVIII^e siècle.
TDO n° 16, groupes E (1^{er} choix), G (2^e choix) ou B (3^e choix) :

Peinture italienne,
du XIV^e au XVIII^e siècle.

n°

16

E

ou

G

ou

B

Thématique du TDO	n° du TDO	Groupe 1 ^{er} choix	Groupe 2 ^e choix	Groupe 3 ^e choix
	n°		ou	ou
	n°		ou	ou
	n°		ou	ou
	n°		ou	ou
	n°		ou	ou

TARIFS

L'offre de cours	Modalité d'enseignement	Tarifs	Montants
Cours de spécialité & iconographie, épigraphie, héraldique, numismatique	Cours en amphithéâtre	Plein tarif	360,00 €
		Plein tarif dégressif ¹	305,00 €
		Tarif réduit ²	215,00 €
		Tarif réduit dégressif ^{1,2}	185,00 €
Histoire générale de l'art * Histoire des sociétés occidentales * Histoire mondiale des jardins	Cours en amphithéâtre ou modalité mixte	Plein tarif	410,00 €
		* Plein tarif, offre à -10%	369,00 €
		Tarif réduit ²	245,00 €
		* Tarif réduit, offre à -10%	220,50 €
	Cours en distanciel	Plein tarif	330,00 €
		* Plein tarif, offre à -10%	297,00 €
		Tarif réduit ²	195,00 €
		* Tarif réduit, offre à -10%	175,50 €
TDO 10 séances	Séances en présentiel	Tarif unique	120,00 €
TDO 5 séances	Séances en présentiel	Tarif unique	60,00 €

* Offre tarifaire valable du 11 au 25 juin 2025, cachet de la poste faisant foi, hors inscription au titre de la formation continue.

(1) La dégressivité s'applique dès l'inscription à un 2^e cours de spécialité, ou d'iconographie, épigraphie, héraldique et numismatique .
(2) Le tarif réduit s'applique aux bénéficiaires sous réserve de la production d'un justificatif, selon les modalités indiquées au recto de cette fiche d'inscription.

Conditions Générales d'Inscription par correspondance (cours HIST)

Le présent document est destiné à présenter les modalités d’inscriptions, de paiement et de suivi des cours d’histoire de l’art et des civilisations (HIST) dispensés par l’École du Louvre.

Article 1 : Inscriptions et paiements en ligne

Les inscriptions et les paiements en ligne s’effectuent uniquement à l’adresse suivante : auditeurs.ecoledulouvre.fr

Article 2 : Inscriptions et paiements par correspondance

Le dossier d’inscription par correspondance est à retourner ou à déposer à l’adresse suivante :

Inscription auditeurs (cours HIST)
École du Louvre, Palais du Louvre, Porte Jauyard
75038 Paris cedex 01

- Éléments nécessaires :
- la fiche d’inscription dûment remplie ;
 - une photographie d’identité récente avec nom et prénom(s) inscrits au revers ;
 - la justification du tarif réduit, le cas échéant (voir article 6) ;
 - le règlement correspondant (voir article 7).

Tout dossier incomplet sera retourné à l’expéditeur, sans qu’une pré-inscription soit possible. Si, après avoir posté ou déposé son dossier, un auditeur s’aperçoit qu’il a transmis incomplet, il est invité à attendre qu’il lui soit retourné pour le compléter. Les dossiers d’inscription par correspondance sont traités par ordre d’arrivée. Les demandes d’inscriptions ne peuvent être prises en compte qu’en fonction des places disponibles. Toute inscription vaut réservation de place. Toute inscription est définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement ou report. Toute inscription est nominative et ne peut être cédée à un tiers.

Article 3 : Options de suivi des cours

L’École du Louvre propose trois options pour suivre certains des cours à destination des auditeurs :

- sur site (en amphithéâtre ou en salle de cours), dans des conditions sanitaires adaptées (soit en présentiel) ;
- en ligne via son campus numérique diffusé, sauf précision contraire, en direct le même jour à la même heure (soit en distanciel).
- en modalité d’enseignement mixte : en amphithéâtre et en ligne en direct.

Les auditeurs doivent choisir au moment de leur inscription, pour chaque cours concerné, l’option souhaitée, étant précisé que son choix sera applicable pendant toute la durée du cours. Par « cours », on entend un enseignement dispensé pendant plusieurs séances proposées à l’inscription comme un tout. Les auditeurs choisissent de s’inscrire à un cours sur site (présentiel) ou à un cours en ligne, diffusé en direct (distanciel).

Par les présentes, les auditeurs sont informés que l’inscription à un cours en présentiel ne peut en aucun cas donner accès à un cours en distanciel. De même, l’inscription à un cours en distanciel ne peut en aucun cas donner accès à un cours en présentiel. Ils ne pourront donc pas procéder, de leur propre initiative, à un échange définitif, après inscription validée, entre cours en présentiel et cours en distanciel. Enfin, le choix d’un cours est définitif et ne peut donner lieu à aucun changement en cours d’année.

Article 4 : Report ou annulation

En cas de report d’une ou plusieurs séances d’un cours, les auditeurs inscrits ne pourront prétendre à aucun dédommagement ni remboursement (total ou au prorata des séances) de la part de l’École du Louvre. Toutefois, en cas d’annulation ou de suppression de l’intégralité des séances d’un cours du fait de l’École du Louvre et si le paiement est déjà intervenu, l’École du Louvre s’engage à rembourser les auditeurs concernés par virement bancaire dans les meilleurs délais, sous réserve qu’ils aient fourni un RIB présentant IBAN et BIC. Par « cours », on entend un enseignement dispensé pendant plusieurs séances.

Article 5 : Prérequis techniques pour suivre les cours en ligne via le campus numérique

Afin de suivre les cours en ligne via le campus numérique (id est par Internet) dans de bonnes conditions, les auditeurs doivent s’assurer préalablement à toute inscription qu’ils disposent de l’équipement informatique nécessaire et qu’ils respectent l’ensemble des configurations requises (systèmes d’exploitation, navigateurs Internet, connexion Internet, caractéristiques techniques des ordinateurs) décrites en annexe des présentes, ainsi que dans la rubrique « Configurations requises » de l’Extranet de l’École du Louvre. Aucune modification ou annulation de son inscription ne sera possible à ce titre, même si les auditeurs constatent a posteriori une impossibilité technique à suivre ces cours. De plus, les auditeurs inscrits à un cours en ligne sont informés par les présentes que ce dispositif de diffusion nécessite obligatoirement l’utilisation de cookies. Les cours étant diffusés en direct, il appartient à chaque auditeur inscrit à un cours en ligne de s’assurer que ses équipements informatiques sont en bon état de fonctionnement à l’heure annoncée du début du cours.

Article 6 : Tarifs d’inscription

Tous les tarifs applicables indiqués au recto de ce document sont votés par le Conseil d’administration de l’École du Louvre. Ils sont exprimés en euros nets. Le tarif réduit s’applique sous réserve de la production d’un justificatif selon les modalités suivantes :

- jeune (moins de 26 ans au 31/12 de l’année de la première séance de chaque cours) : copie d’une pièce d’identité ;
- demandeur d’emploi : copie de l’attestation nominative de demandeur d’emploi datant de moins de six mois ;
- bénéficiaire du RSA : copie de l’attestation nominative du bénéficiaire du RSA datant de moins de six mois ;
- bénéficiaire de l’AAH : copie de l’attestation nominative du bénéficiaire de l’AAH datant de moins de six mois ;

Les personnes mineures (de moins de 18 ans à la date de la première séance de chaque cours) doivent produire une autorisation parentale signée. Les auditeurs doivent obligatoirement être âgés de 15 ans minimum à la date de la première séance de chaque cours.

Article 7 : Modes de règlement

Tous les chèques doivent être établis à l’ordre de « Régie École du Louvre » (uniquement chèques compensables en France). Deux modes de règlement sont proposés pour acquitter d’une inscription par correspondance: Le paiement en 1 fois (comptant) :

Pour valider leur inscription, les auditeurs doivent acquitter les droits correspondant par chèque(s), en joignant autant de chèques que de cours souhaités (attention à les remplir correctement et à les signer).

Calcul du montant des inscriptions : 1^{er} cours en tarif plein + cours suivant(s) en tarif dégressif le cas échéant, pour un même auditeur.

Pour les inscriptions aux groupes de travaux dirigés devant les œuvres, il convient de remplir un chèque par groupe de TDO (autant de chèques que de cycles thématiques de travaux dirigés devant les œuvres).

Le paiement en 3 fois (à l’inscription et deux prélèvements automatiques) :

Ce mode de paiement est possible, pour tout paiement d’un montant supérieur à 350 euros, si le dossier d’inscription, complet, est reçu, avant la date limite indiquée sur la fiche d’inscription.

Pour valider leur inscription, les auditeurs doivent impérativement joindre à leur dossier d’inscription :

- un chèque de 100 euros, ce qui leur garantira d’obtenir une place dans les cours et/ou les travaux dirigés devant les œuvres (TDO) souhaités, sous réserve de disponibilité (attention à le remplir correctement et à le signer) ;
- le mandat de prélèvement SEPA complété (attention à remplir correctement et à signer le mandat) ;
- un RIB nominatif présentant les codes IBAN et BIC.

Article 8 : Cartes d’auditeur

Chaque auditeur inscrit se voit attribuer une carte d’auditeur.

L’accès aux cours en amphithéâtre ou salle de cours (pour chaque séance) est conditionné à la présentation d’une carte d’auditeur par l’auditeur inscrit, carte personnelle, incessible

et nominative délivrée par l’École du Louvre, en cours de validité. Cette carte est envoyée par courrier postal à chaque auditeur inscrit, après que son inscription et son paiement ont été vérifiés par les services de l’École du Louvre. Il est ensuite informé que le processus de vérification peut prendre plusieurs jours. L’attention des auditeurs est rappelée sur le fait que toute inscription à un cours en présentiel ne donne pas accès à un cours en distanciel et inversement. Ces deux options d’enseignement et leur inscription à l’un ou à l’autre sont distincts.

Toutefois, en cas de dégradation de la situation sanitaire et de contraintes d’occupation des locaux à demi-jauge ou autre, l’École du Louvre se réserve le droit d’assurer la continuité pédagogique des cours via son campus numérique. Ainsi :

- pour les cours HIST (hors TDO) : en cas de dégradation de la situation sanitaire et de contraintes d’occupation des locaux à demi-jauge, la continuité pédagogique des cours sera assurée à distance via le campus numérique de l’École du Louvre ;
- pour les TDO : en cas de dégradation de la situation sanitaire entraînant la fermeture des musées, la continuité pédagogique des TDO sera assurée via le campus numérique de l’École du Louvre.

En cas d’un ajout de cours d’histoire de l’art et des civilisations (hors travaux dirigés devant les œuvres), soit une nouvelle inscription après une première inscription validée, une nouvelle carte sera adressée à l’auditeur concerné ; pour qu’elle lui soit adressée, ce dernier s’engage à restituer la précédente dans les plus brefs délais.

La carte d’auditeur de l’École du Louvre permet de bénéficier jusqu’au 31 août de l’année universitaire en cours, d’un accès libre aux collections permanentes et aux expositions temporaires des musées du Louvre, Eugène-Delacroix, d’Orsay et de l’Orangerie (l’accès aux autres musées est soumis à un droit d’entrée) et d’un tarif réduit au musée des arts asiatiques Guimet, au musée Rodin et au musée national d’art moderne (Centre Georges Pompidou). L’École du Louvre ne peut toutefois pas être tenue pour responsable en cas de fermeture de ces établissements muséaux, qui ne permettrait pas aux auditeurs de bénéficier de cet accès libre ou de cette tarification réduite.

Toute perte ou vol de carte devra faire l’objet d’une déclaration sur l’honneur de perte ou de vol à l’École du Louvre dès sa survenance. Une nouvelle carte sera adressée à l’auditeur concerné en contrepartie du paiement par chèque bancaire établi à l’ordre de la Régie de l’École du Louvre de la somme de dix (10) euros, sauf en cas de production de la copie de la déclaration de vol auprès des services compétents.

Article 9 : Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions de l’article 32 de la loi n° 78-17 modifiée dite « Informatique et Libertés » et de l’article 13 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (UE) 2016/679 dit RGPD, il convient de signaler que l’École du Louvre (Palais du Louvre, Porte Jauyard, Place du Carrousel, 75001 Paris) recueille et collecte des informations indispensables concernant chaque auditeur (nom, prénom(s), adresse postale, courriel, numéro d’auditeur). Par la transmission de ces informations, chaque auditeur qui s’inscrit accepte leur utilisation par l’École du Louvre pour assurer son inscription, pour lui communiquer par courriel ses accès à l’Extranet et pour le contacter dans le cadre des enseignements dispensés et des actualités pédagogiques.

Ces informations ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) précité et à la loi informatique et libertés précitée, chaque auditeur inscrit dispose d’un droit permanent d’accès, d’opposition, de rectification, de modification, de limitation, de portabilité et de suppression concernant les données collectées par l’École du Louvre et qui le concernent. À tout moment et sur demande, il peut effectuer ces démarches en envoyant un courrier au Délégué à la protection des données (DPO) de l’École du Louvre, accompagné d’une preuve d’identité, à l’un ou l’autre des adresses suivantes :

École du Louvre, DPO
Palais du Louvre
Porte Jauyard, Place du Carrousel
75038 Paris cedex 01

dpo@ecoledulouvre.fr
Chaque auditeur inscrit est en droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL).

Article 10 : Extranet et autres informations

Un Extranet est proposé aux auditeurs inscrits. Des informations concernant les cours auxquels ils sont inscrits (annulations, reports, documentation pédagogique, informations diverses) sont disponibles en ligne sur ce réseau d'information privé.

Il est précisé que les enseignants, auteurs et responsables de leurs ressources pédagogiques (images, bibliographies, plans...), sont libres de leur diffusion. La mise en ligne de ces ressources sur l'Extranet de l'École du Louvre est donc à leur entière et exclusive discrétion. Pour recevoir leur identifiant et leur mot de passe, les auditeurs doivent indiquer le plus lisiblement possible leur courriel sur la fiche d'inscription. Lors de leur première connexion (à réception du courriel les y invitant), ils doivent cocher « recevoir les actualités » pour recevoir par courriel les éventuelles modifications de planning de leurs cours.

Les auditeurs de l'École du Louvre sont tenus de respecter le règlement d'usage des locaux (consultable par affichage) et d'observer un certain nombre de principes pour le bon déroulement des cours, notamment de ne pas interrompre l'enseignant et de réserver les éventuelles questions pour la fin des cours.

En raison de son nombre limité de places, la bibliothèque de l'École du Louvre n'est pas ouverte aux auditeurs. La plupart des grandes bibliothèques publiques permettent cependant de trouver les ouvrages conseillés par les enseignants dans le cadre des cours.

Article 11 : Responsabilités

L'École du Louvre ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution totale ou partielle du contrat conclu en cas de force majeure, en cas de grève, en cas de pandémie, en cas de suppression d'une ou plusieurs séances ou en cas d'inexécution due à l'un de ses partenaires ou tout autre cas extérieur à la volonté de l'École du Louvre. Dans ce dernier cas, l'auditeur concerné est libre de rechercher la responsabilité du partenaire défaillant.

En outre, l'École du Louvre, en sa qualité d'établissement public, peut être tenue de se conformer à toute décision gouvernementale, décision du Ministre chargé de la culture ou toute autre décision administrative ou judiciaire rendant impossible l'organisation des cours. En cas de suppression ou d'annulation d'un cours, aucun auditeur ne pourra prétendre au remboursement de ceux-ci excepté dans les conditions définies à l'article 4 des présentes. Les photographies et les textes reproduits sur le portail en ligne de l'École du Louvre et illustrant l'offre de cours n'entrent pas dans le champ contractuel. Par conséquent, la responsabilité de l'École du Louvre ne saurait être engagée en cas d'erreur dans l'une de ces photographies ou l'un de ces textes.

Article 12 : Litiges

L'École du Louvre se réserve le droit d'annuler toute demande d'inscription d'un auditeur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une inscription antérieure.

Les inscriptions réalisées par correspondance sont régies exclusivement par le droit français. Les présentes conditions générales d'inscription sont soumises en toutes ses dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal français compétent, après épuisement des voies de recours amiable. La langue applicable est la langue française.

Il est rappelé qu'aucun remboursement ni report n'est possible et ne sera effectué, sauf en cas d'annulation ou de suppression d'un cours du fait de l'École du Louvre.

Article 13 : Contact et informations pratiques

Accueil et informations

Banque d'accueil : École du Louvre. Aile de Flore. Porte Jaujard - de 9h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00. Téléphone : 01 55 35 18 00

Site Internet : www.ecoledulouvre.fr

Pôle des inscriptions auditeurs

Courriel : auditeurs@ecoledulouvre.fr

Téléphone (messagerie vocale) : 01 55 35 19 23

Adresses des lieux d'enseignement

■ Amphithéâtres : Cézanne, Michel-Ange, Dürer, Goya

■ Salles : Angkor, Imhotep, Lascaux, Délos, Nara, Cécile Guettard, Mondrian

Palais du Louvre. Porte Jaujard. 75001 Paris - Entrée sur le Jardin du Carrousel, aile de Flore

Métro : Tuileries, Palais Royal/Musée du Louvre, Pyramides

■ Amphithéâtre Rohan

99 rue de Rivoli. 75001 Paris - Entrée Carrousel du Louvre

Métro : Palais-Royal/Musée du Louvre

Accessibilité

Tous les amphithéâtres de l'École du Louvre sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les amphithéâtres Michel-Ange, Dürer, Goya et Rohan sont équipés de boucles magnétiques qui permettent au public malentendant, porteur d'un appareil auditif, de bénéficier d'une aide à l'écoute.

ANNEXE : CONFIGURATIONS REQUISES POUR SUIVRE LES COURS EN LIGNE VIA LE CAMPUS NUMÉRIQUE

1. Équipements recommandés : ordinateurs (unité centrale ou portable) ;

2. Systèmes d'exploitation : Mac OS X, Windows et Linux, recommandés dans leur dernière version ;

3. Navigateurs Internet : Mozilla Firefox, Google Chrome ou Microsoft Edge Chromium, recommandés dans leur dernière version ;

4. Connexion Internet : connexion haut débit recommandée (fibre optique ou câble), ou à défaut connexion ADSL avec minimum 4Mb/s de flux descendant permanent pour un seul ordinateur ;

5. Il est à noter que la consommation en bande passante Internet peut varier en fonction de l'utilisation simultanée plusieurs logiciels depuis un même ordinateur (service cloud de stockage de fichiers, navigation Internet, mise à jour logicielle...) qu'il faut alors mettre en pause ou arrêter en cas de dégradation de la qualité vidéo ou audio du cours diffusé en ligne, via le campus numérique. De même, l'utilisation simultanée d'une même connexion Internet par plusieurs autres ordinateurs peut avoir un impact sur la qualité de la connexion et donc de la retransmission de la séance du cours en ligne. Même si une connexion filaire est recommandée, l'utilisation du wifi est envisageable si la réception est bonne. Pour les connexions Internet mobiles (données cellulaires), il convient de privilégier a minima une connexion 3G+ avec une qualité de réception maximale. Le débit Internet n'est pas le seul paramètre pour garantir la qualité vidéo et audio, le temps de réponse (latence) de votre connexion Internet doit être faible.

Les performances d'une connexion Internet dépendent de l'opérateur et des technologies utilisées, sur lesquels l'École du Louvre n'a aucune action possible, il appartient donc aux auditeurs inscrits en ligne de réaliser des tests pour vous assurer de la capacité de leur connexion Internet à supporter de la diffusion vidéo en direct ;

6. Caractéristiques techniques des ordinateurs :

■ Processeur : 2 GHz recommandé ou plus ;

■ Mémoire : 4 Go RAM recommandé ou plus ;

■ Carte vidéo : 1280x720 en 32 bits recommandé ou plus ;

■ Carte son compatible recommandé ;

■ Espace disque dur disponible : > 1Go ;

■ Des hauts parleurs intégrés ou non à l'ordinateur.